

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

09/12/2021

*Séance du 16 décembre 2021*

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 Décembre 2021 s'est réuni, à la mairie, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 décembre 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Claude DUVOUX - François VIGREUX - Evelyne CAIL - Patrick MOREL - Annik MOREL.

**Absents excusés :** Guy DUCHOSSOIS ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET - Sylvain DECOURS - Benoit DEFFIE.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pedro BÄCHLER est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 100/2021</u></b>	<b>OBJET :</b> <b>CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS (TRAVAUX RUE LA TOUZELLERIE)</b>	<b>3. domaine et patrimoine 3.5 autres actes de gestion du domaine public</b>
---------------------------	---	---

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Dans le cadre du renouvellement de la ligne HTA Rue de la Touzellerie, il est nécessaire de signer une convention de servitude.

Le nouveau tracé passe sur le chemin piétonnier - espace public. Il y a donc lieu de fixer les conditions de mise en place de la convention de servitude.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'autoriser Madame la Maire à signer avec la société ENEDIS la convention de servitudes et toutes autres pièces relatives à cette convention.

La Maire,  
  
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21/12/2021 et de la publication le 21/12/2021

La Maire,  
  
Françoise PLAT

